

**Département de l'Ardèche**  
**Commune de SAINT-ALBAN-AURIOLLES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 27 avril à 19h30** les membres du conseil municipal de la commune de St Alban-Auriolles se sont réunis, sous la présidence de M. Le Maire, salle du conseil municipal en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le **14/04/2026** conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, BRIOUDE Raphaël.

**Absents avec délégations :**

- THIBON Max donne procuration à BRIOUDE Raphaël
- BOURA Anaïs donne procuration à LEBRE Régis
- SEGRETO Lorraine donne procuration à DEVUN Valérie

**Secrétaire de séance :** BERGER Dominique

**Ouverture de la séance :** 19h30

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27-03-2026**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27/03/2026. Aucune remarque n'est formulée.

- [BOUTIQUE MUSEE \(51501\)](#)

➤ **2026\_04\_27\_001 : Adoption du CFU 2025**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	<b>28 324.04</b>	<b>27 256.89</b>	<b>- 1 067.15</b>
	Section d'investissement			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		<b>11 302.73</b>	
	Report en section d'investissement (001)			
<b>TOTAL</b>		<b>28 324.04</b>	<b>38 559.62</b>	<b>10 235.58</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**14 POUR :** DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël. (M. Le maire ne prend pas part au vote).

**Echanges :**

**Erik Raynaud :** Pourquoi une telle différence entre les années antérieures et 2025 ?

**Nicolas CLÉMENT :** il s'agit d'un report qui se cumule d'année en année.

➤ **2026\_04\_27\_002 : Vote affectation résultat 2025 sur exercice 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**15 POUR :** CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

<b>a. Résultat estimé de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 067,15
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	11 302,73
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>10 235,58</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	0.00
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>10 235,58</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0.00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	<b>10 235,58</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

• **POINT-PRESSE (51503)**

➤ **2026\_04\_27\_003 : Adoption du CFU 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**14 POUR :** DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël (M. Le maire ne prend pas part au vote).

- **VOTE** le CFU du budget POINT-PRESSE de l'exercice 2025.

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées	196.00	9 480.28	9 676.28
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
DEPENSES	Dépenses réalisées	2 636.00	8 291.82	10 927.82
	Restes à réaliser	0.00	0.00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 2 440.00	1 188.46	- 1 251.54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	1 968.00	3 622.13	5 590.13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	- 472.00	4 810.59	4 338.59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	
Résultat cumulé	Excédent ou déficit	- 472.00	4 810.59	4 338.59

➤ **2026\_04\_27\_004 : Vote affectation résultat 2025 sur exercice 2026 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**15 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

a. <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 188,46
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	3 622.13
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>4 810.59</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	-472.00
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>472.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>4 810.59</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	472.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	4 338.59
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

### Echanges :

**Eric Raynaud :** Pourquoi ce budget fait-il apparaître un budget d'investissement alors qu'il n'y en a pas dans celui du musée ?

**Nicolas CLÉMENT :** la boutique du musée ne nécessite pas d'investissement.

- [BUDGET GESTION IMMOBILIERE \(51504\)](#)

### ➤ 2026\_04\_27\_005 : Adoption du CFU 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**14 POUR :** DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël. M. Le maire ne prend pas part au vote.

- **VOTE** le CFU du budget Gestion des biens immobiliers de l'exercice 2025.

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées	0	38 181.60	386 833.29
	Restes à réaliser	136 000.00	0.00	136 000.00
DEPENSES	Dépenses réalisées	66 992.85	10 471.86	77 464.71
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 66 992.65	27 09.74	- 39 283.11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 50 045.22	61 061.97	11 016.75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	- 117 038.07	88 771.71	- 28 266.36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	136 000.00	0.00	136 000.00
Résultat cumulé	Excédent ou déficit	18 961.93	88 771.71	107 733.64

**Echanges :**

**CHAP 011**

**Eric RAYNAUD : A quoi correspondent ces charges ?**

**Valérie DEVUN : il s'agit des charges relatives aux locaux de la MAM et des KINES car c'est un bien patrimonial loué.**

➤ **2026\_04\_27\_006 : Vote affectation résultat 2025 sur exercice 2026.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**15 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

<b>Résultat estimé de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat estimé de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	27 709,74
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	61 061,97
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>88 771,71</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-117 038,07
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	136 000,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>88 771,71</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>88 771,71</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Echanges :

**Eric RAYNAUD : L'excédent dégagé va-t-il être réinjecté dans le fonctionnement ?**

**Valérie DEVUN : oui**

➤ **BUDGET PRINCIPAL (51500)**

- **2026\_04\_27\_007 : Adoption du CFU 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**14 POUR : DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël.** M. Le Maire ne prend pas part au vote.

**VOTE le CFU du budget Principal de l'exercice 2025.**

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
RECETTES	Recettes réalisées	438 994.46	1 346 913.11	1 785 907.57
	Restes à réaliser	92 626.00	0.00	92 626.00
DEPENSES	Dépenses réalisées	429 593.22	1 056 755.21	1 486 348.43
	Restes à réaliser	423 899.00	0.00	423 899.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	9 401.24	290 157.90	299 559.14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-207 527.23	957 081.79	749 554.56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	-198 125.99	1 247 239.69	1 049 113.00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-331 273.00	0.00	- 331 273.00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent ou déficit</b>	<b>- 529 398.99</b>	<b>1 247 239.69</b>	<b>717 840.70</b>

**Echanges :**

- **Dépenses de personnel :**

**Sébastien MOREL : pourquoi 2020 est-il plus élevé ?**

**Nicolas CLÉMENT : Il y avait un salarié supplémentaire.**

- **Charges de gestion courante :**

**Eric RAYNAUD : en fonction de quoi le budget des subventions est-il alloué ?**

**Nicolas CLÉMENT : c'est selon la demande**

- **Les recettes de fonctionnement : Produits des services et patrimoine**

**Eric RAYNAUD : à quoi correspondent les autres produits annexes pour 600 EURO ?**

**Nicolas CLEMENT : il s'agit de la billetterie musée**

**PAGE 35 : les dépenses d'investissement**

**Raphaël : par rapport à quoi la capacité d'emprunt est-elle calculée ?**

**NC : par rapport à la CAF**

- **2025\_04\_27\_008 : Vote affectation résultat 2025 sur exercice 2026.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**15 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

<b>Résultat estimé de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat estimé de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	290 157,90
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	957 081,79
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 247 239,69</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-198 125,99
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-331 273,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>529 398,99</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>1 247 239,69</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>529 398,99</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>717 840,70</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

- **FISCALITE**

- **2026\_04\_27\_009 : Vote des taux d'imposition 2026.**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il indique que le choix s'est porté sur le maintien des taux de l'année 2025 pour les trois taxes en invoquant l'actuelle conjoncture économique délicate et le fait que l'état des finances de la commune ne nécessite pas aujourd'hui une augmentation des taux. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à :

**15 POUR : POUR : CLEMENT** Nicolas, **DEVUN** Valérie, **LONGIS** Laurent, **BOURA** Anaïs, **LEBRE** Régis, **BESSET** Claude, **MARLIER** Alain, **RAYNAUD** Éric, **BERGER** Dominique, **MOREL** Sébastien, **BOUCHER** Anaïs, **SEGRETO** Lorraine, **LE QUILLEUC BIHANNIC** Julie, **THIBON** Max, **BRIOUDE** Raphaël

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 40.40%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.83%**

- **Taxe d'habitation (TH) : 13.83%**

### Echanges :

**Eric RAYNAUD : quand a eu lieu la dernière augmentation des taxes ?**

**Nicolas CLEMENT : 2021 pour faire face aux dépenses occasionnées par les travaux de la salle des confluences et au remboursement du crédit relais de 700 000€.**

**Eric RAYNAUD : comment les taux sont-ils placés par rapport aux taux des autres communes ?**

**Nicolas CLEMENT : un peu élevés depuis toujours.**

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- **2026\_04\_27\_010 : Subventions 2026 allouées aux associations.**

M. le Maire fait part à l'assemblée du tableau des subventions allouées aux associations pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement et de mener à bien des projets pour l'année 2026.

Compagnie les affamés - Festival de théâtre	1000.00
Association « Blue Night Country » - Bal annuel	500.00
L'Association protectrice des animaux	1600.00
	3 100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Association « Blue Night Country » :**

**14 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël**

**RAYNAUD Éric ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention « Blue Night Country »**

**Associations SPA – et – La compagnies des Affamées » :**

**15 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël.**

- **Attribue** les subventions telles qu'elles sont mentionnées dans cette délibération,
- **Dit** que le montant est affecté au budget de fonctionnement 2026,
- **Autorise** son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **TARIFS BOUTIQUE MUSEE**

- **2026\_04\_27\_011 : tarifs boutique 2026**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le prix de vente des marchandises proposées à la Boutique du Musée Alphonse Daudet (budget annexe 51501). Il donne lecture des tarifs indiqués dans le document annexé à la délibération. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à :

**15 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël**

Approuve et fixe les tarifs mentionnés en annexe de la présente délibération à compter du 01/05/2026.

• **BUDGETS 2026**

➤ **2026\_04\_27\_012 : Vote du budget annexe Boutique Musée (51501).**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de voter le budget annexe « BOUTIQUE MUSEE » 2026.

Celui-ci est présenté par Mme Valérie DEVUN, 1<sup>ère</sup> adjointe, responsable des finances.

Il propose le projet de budget 2026 détaillé en annexe et dont la vue d'ensemble se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 237.58	28 000.00
002 résultat d'exploitation reporté	0.00	10 235.58
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>38 237.58</b>	<b>38 237.58</b>

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à :

**15 POUR :** CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël

- **ADOpte** le budget primitif 2026 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **2026\_04\_27\_013 : Vote du budget Point-Pressé (51503).**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de voter le budget « Point-Pressé » 2026. Celui-ci est présenté par Mme Valérie DEVUN, 1<sup>ère</sup> adjointe, chargée des finances. Elle propose le projet de budget primitif 2026 détaillé en annexe et dont la vue d'ensemble se présente ainsi :

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 654.59	7 316.00
002 résultat d'exploitation reporté	0.00	4 338.59
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>11 654.59</b>	<b>11 654.59</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 754.59	2 226.59
001 – report	472.00	0
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 226.59</b>	<b>2 226.59</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>13 881.18</b>	<b>13 881.18</b>

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à :

**15 POUR :** CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël

- **ADOpte** le budget 2026 tel que présenté en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **2026\_04\_27\_014 : Vote du budget Gestion des biens immobiliers (51504).**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de voter le budget « Gestion des biens immobiliers » 2026. Celui-ci est présenté par Mme Valérie DEVUN, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des finances.

Elle propose le projet de budget 2026 détaillé en annexe et dont la vue d'ensemble se présente ainsi :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	472 843.64	453 881.71
Reports Restes à réaliser	0	136 000.00
001 - solde exécution de la section d'investissement reporté	117 038.07	0
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>589 881.71</b>	<b>589 881.71</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	120 771.71	32 000
002 résultat de fonctionnement		88 771.71
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>120 771.71</b>	<b>120 771.71</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>710 653.42</b>	<b>710 653.42</b>

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à :

**15 POUR :** CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël

- **ADOpte** le budget 2026 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **2026\_04\_27\_015 : Vote du budget principal (51500)**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de voter le budget Principal 2026. Celui-ci est présenté par Mme Valérie DEVUN, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des finances. Elle propose le projet de budget 2026 détaillé en annexe et dont la vue d'ensemble se présente ainsi :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	1 367 872.70	1 897 271.69
Reports Restes à réaliser	423 899.00	92 626.00
001 - solde exécution de la section d'investissement reporté	198 125.99	0.00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 989 897.69</b>	<b>1 989 897.69</b>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 988 539.70	1 270 699.00
002 résultat de fonctionnement		717 840.70
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 988 539.70</b>	<b>1 988 539.70</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 736 322.02</b>	<b>3 736 322.02</b>

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à :

**15 POUR :** CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël

- **ADOpte** le budget 2026 tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Départ de M. MARLIER Alain (21h15).**

- **Acquisition immobilière :**

- **2026\_04\_27\_016 : Acquisition immeuble situé 410, rue du Docteur BOISSIN – Parcelle n° D1775.**

M. Le Maire fait part à l'assemblée que M. Simon BISCARAT, Mme THIBON Marie-Hélène épouse BISCARAT et M BISCARAT Alex propriétaires de l'immeuble situé 410, rue du Docteur BOISSIN – Parcelle D 1775 - souhaitent vendre et ont proposé à la commune de s'en rendre acquéreur pour un montant de 220 000€ net vendeur. M. Le Maire fait part que ce bâtiment, d'un bon état général, est composé de 4 niveaux :

- Niveau 0 :
  - Un garage de 25m2 environ à portail sectionnel automatisé
  - Un local tertiaire climatisé, ancien cabinet médical offrant 56 m2 répartis en plusieurs pièces avec lavabo, circulation et sanitaires.
- Niveaux supérieurs :
  - Un logement en triplex de distribution complexe pour environ 197 m2.

Il indique que ce bâtiment ancien souffre en revanche d'une isolation médiocre nécessitant des travaux.

M. Le Maire explique à l'assemblée que l'achat de ce bâtiment a pour objectifs :

- La location d'un appartement constitué de 5 chambres permettant ainsi d'accueillir une famille nombreuse. Des biens en location qui sont rares sur la commune.
- De permettre de garder au cœur du village un local pour un commerce ou un artisan ;
- Une Réserve foncière pour la commune

Considérant qu'une consultation des services du Domaines a été faite par la commune ; Que l'estimation du prix s'élève à 260 000€ HT. M. Le Maire propose de donner une suite favorable à l'offre inférieure faite par les propriétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

**14 POUR : CLEMENT** Nicolas, **DEVUN** Valérie, **LONGIS** Laurent, **BOURA** Anaïs, **LEBRE** Régis, **BESSET** Claude, **RAYNAUD** Éric, **BERGER** Dominique, **MOREL** Sébastien, **BOUCHER** Anaïs, **SEGRETO** Lorraine, **LE QUILLEUC BIHANNIC** Julie, **THIBON** Max, **BRIOUDE** Raphaël.

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de ce bien identifié au cadastre sur la parcelle D 1775 au prix de deux cent vingt mille euros (220 000€) net vendeur auquel s'ajoute en sus du prix de vente les frais d'actes notariés,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié.
- 

**Echanges :**

**Sébastien MOREL : quel est l'état de la toiture ?**

**Nicolas CLEMENT : en bon état**

**Eric RAYNAUD : la maison donne sur la rue ? (sécurité ?)**

**Nicolas CLEMENT : l'accès se fait derrière par un escalier extérieur**

**Sébastien MOREL : quel est l'état du circuit électrique ?**

**Nicolas CLEMENT : quelques travaux sont à prévoir**

**Raphaël BRIOUDE : Quelle est la valeur locative de ce bien ?**

**Nicolas CLEMENT : aux alentours de 900 EURO.**

**Eric RAYNAUD : le coût des travaux est-il évalué ?**

**Valérie DEVUN : oui. CF BUDGET**

**Nicolas CLEMENT : A noter que cette acquisition peut se faire en auto-financement ce qui est un avantage. Cela permet d'agrandir le patrimoine de la commune et d'avoir une sécurité en cas de coup dur financier.**

- **Musée Alphonse Daudet :**

- **2026\_04\_27\_017 : Convention de dépôt-vente commune/association Détente et Création 2026 - Boutique Musée.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Détente et création » – Peinture sur soie - domiciliée à St Alban-Auriolles souhaite renouveler la convention de dépôt-vente avec la Commune concernant la vente de foulards confectionnés par leur soin dans la boutique du Musée Alphonse Daudet. A ce titre, une nouvelle convention de dépôt-vente doit être signée en reprenant les termes ci-dessous :

- Liste des produits sera annexée à la convention ;
- La durée de cette convention est d'une année à partir du 28/04/2026.
- Pendant la durée de la convention, à partir du prix unitaire TTC de chaque article, la recette pour le prestataire est fixée à 80% et pour la Boutique Musée à 20% ;

Compte tenu de la qualité de ces produits confectionnés localement,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à :

**14 POUR : CLEMENT** Nicolas, **DEVUN** Valérie, **LONGIS** Laurent, **BOURA** Anaïs, **LEBRE** Régis, **BESSET** Claude, **RAYNAUD** Éric, **BERGER** Dominique, **MOREL** Sébastien, **BOUCHER** Anaïs, **SEGRETO** Lorraine, **LE QUILLEUC BIHANNIC** Julie, **THIBON** Max, **BRIOUDE** Raphaël.

- **Approuve** les modalités de vente en régie ci-dessus énoncées et les modalités de partage des recettes générées par la vente de ces articles (convention annexée) ;
- **Autorise** M le Maire à signer la convention de dépôt-vente avec l'association « Détente et Création ».

- **Bail commercial :**

- **2026\_04\_27\_018 : Renouvellement du bail commercial « Utile ».**

M. le Maire expose à l'assemblée que le bail du bâtiment à usage commercial abritant le Magasin « utile » vient à expiration le 31/05/2026.

M. Le Maire précise que ce bâtiment, d'une superficie brute d'environ 290 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre de cette commune de la manière suivante : Section D N° 1110-1111 est composé pour la partie louée aux présentes d'un local commercial (207.40m<sup>2</sup>), de réserves, sanitaires, rangement, bureau, quai de livraison et de la partie de terrain jouxtant la rue du Docteur Boissin.

L'autre partie jouxtant l'Avenue Pasteur n'est pas incluse dans le présent bail. Celle-ci fait partie du domaine privé de la Commune. Les places de parking se trouvant devant les locaux de la copropriété sont non affectées mais réservées à la clientèle des locaux commerciaux.

Considérant que le bail arrive à échéance, il est proposé de le renouveler dans les termes suivants :

- Le bail est consenti pour une durée de **NEUF (9) années** à compter du **01/06/2026** pour se terminer le **31/05/2035**.
- Moyennant un loyer mensuel de **six cent cinquante-six euros soixante-quatorze centimes hors taxes (656.74€ H.T)**.
- La révision des loyers s'effectuera en fonction d'une indexation prévue au contrat.

Après avoir pris connaissance du bail annexé à cette délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

**14 POUR : CLEMENT** Nicolas, **DEVUN** Valérie, **LONGIS** Laurent, **BOURA** Anaïs, **LEBRE** Régis, **BESSET** Claude, **RAYNAUD** Éric, **BERGER** Dominique, **MOREL** Sébastien, **BOUCHER** Anaïs, **SEGRETO** Lorraine, **LE QUILLEUC BIHANNIC** Julie, **THIBON** Max, **BRIOUDE** Raphaël.

- **Autorise** M. Le Maire à signer le bail commercial pour une durée de 9 ans afférent à la location de la superette « Utile », sise 200 avenue Pasteur, avec Mme CHAPUS épouse MARTIN Frédérique pour un loyer mensuel de **656.74 € HT**.
- **Dit** que l'indexation du loyer se fera annuellement.

**Echanges :**

**Régis LEBRE : qu'en est-il de l'enlèvement des cartons ?**

**Nicolas CLEMENT : c'est un service gratuit rendu par la municipalité. La question mérite d'être réétudiée avec la Communauté de Communes car cela prend beaucoup de temps aux agents techniques.**

- **Ressources humaines : Création de poste.**
- **2026\_04\_27\_019 : Poste d'adjoint technique saisonnier.**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et à une insuffisance de personnel au sein du service technique. M. Le Maire informe l'assemblée que cette année il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'agent technique à temps complet du 01/06/2026 au 30/11/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

**14 POUR : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël.**

DECIDE

- La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 01/06/2026.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.
- Précise que la rémunération sera basée sur l'indice brut 381, indice majoré 372.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi, à accomplir toutes les formalités et à signer le contrat.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Echanges :**

**Sébastien MOREL : a-t-on déjà des pistes ?**

**Nicolas CLEMENT : nous avons plusieurs personnes qui peuvent correspondre au profil**

**Eric RAYNAUD : qui fait les entretiens ?**

**Nicolas CLEMENT : pas forcément moi ; cela dépend des cas.**

- **Intercommunalité :**
- **2026\_04\_27\_020 : Désignation d'un élu titulaire et d'un suppléant communal pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code général des Impôts, la communauté de communes des gorges de l'Ardèche a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Monsieur le Maire propose, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, qu'il soit procédé à l'élection au sein du conseil municipal du représentant amené à siéger à la CLECT par un vote à main levée. Il est proposé que chaque commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, à savoir :

- Déléguée titulaire : Mme Valérie DEVUN
- Déléguée Suppléante : Mme Julie LE QUILLEUC BIHANNIC

Le conseil municipal après en avoir délibéré à :

**14 POUR** : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, BOURA Anaïs, LEBRE Régis, BESSET Claude, RAYNAUD Éric, BERGER Dominique, MOREL Sébastien, BOUCHER Anaïs, SEGRETO Lorraine, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, THIBON Max, BRIOUDE Raphaël.

- **DESIGNE 1** délégué titulaire à la CLECT : Mme Valérie DEVUN
- **DESIGNE 1** délégué suppléant à la CLECT : Mme Julie LE QUILLEUC BIHANNIC

**Séance levée à 21H37**

Le Maire,  
Nicolas CLÉRENT



La Secrétaire de  
Séance,  
D/MP Dominique BERGER

